



TABLE.

CHAP. XXXV. Comment un prêtre doit conduire au saint tribunal les âmes scrupuleuses.	4
CHAP. XXXVI. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe, et des règles qu'il doit suivre par rapport à leur vocation à un état quelconque.	27
CHAP. XXXVII. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les pénitents qui se disposent à recevoir prochainement le sacrement de mariage.	37
CHAP. XXXVIII. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les personnes engagées dans l'état du mariage.	45
CHAP. XXXIX. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les personnes veuves.	54
CHAP. XL. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les personnes vertueuses qui veulent faire vœu de chasteté dans le monde, ou vœu d'obéissance à leur directeur.	53
CHAP. XLI. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, et à quelles marques il peut connaître qu'ils y sont appelés.	67
CHAP. XLII. Comment un directeur doit se conduire au saint tribunal avec ceux qui se disposent à recevoir prochainement quelque ordre.	77

CHAP. XLIII. Comment un confesseur doit conduire au saint tribunal les prêtres qui s'adressent à lui. 402

§ I. Des prêtres tièdes et des règles de conduite à tenir à leur égard au tribunal de la pénitence. 405

§ II. Des prêtres froids ou de ceux qui sont en état de péché mortel, et des règles de conduite à tenir à leur égard au tribunal de la pénitence. 409

§ III. Des prêtres fervents, et des règles de conduite à tenir à leur égard au tribunal de la pénitence. 443

Appendice. Autres devoirs des confesseurs des prêtres qui concernent les interrogations à leur faire et leurs confessions passées 449

CHAP. XLIV. Devoirs des personnes religieuses, et comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal à leur égard. 450

§ I. Devoirs des personnes religieuses, postulantes et novices, et de la manière dont le confesseur doit les diriger. 451

§ II. Des devoirs des personnes religieuses professes, et de la conduite que le confesseur doit tenir à leur égard. 445

ART. I. De la conduite que doit tenir le confesseur ordinaire avec les personnes religieuses professes. 468

ART. II. De la conduite que doit tenir le confesseur extraordinaire avec les personnes religieuses qu'il dirige. 476

CHAP. XLV. Comment un prêtre doit diriger au saint tribunal une personne religieuse qui est favorisée de grâces spéciales et demande à être dirigée dans le chemin d'une perfection éminente et extraordinaire. 482

CHAP. XLVI. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec ses pénitents par rapport aux confessions générales ou aux simples revues, et méthode particulière à suivre pour les faire faire. 492

I. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec ses pénitents, par rapport aux confessions générales (ou revues). 492

§ II. Méthode particulière pour faire faire une confession générale. 204

CHAP. XLVII. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les demi-sous et les sourds et muets. 212

CHAP. XLVIII. Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les enfants qui se confessent avant leur première communion, et quels soins un pasteur doit en prendre. 222

CHAP. XLIX. Comment un pasteur (ou confesseur) doit se conduire à l'égard des enfants qu'on prépare à la première communion. 257

CHAP. L. Comment un prêtre doit se conduire en confessant les malades et les moribonds. 241

§ I. Comment un confesseur doit se conduire à l'égard des malades qui jouissent de tous leurs sens, et quels remèdes il doit leur suggérer pour surmonter leurs tentations. 242

Remèdes aux tentations des mourants. 258

§ II. Comment un confesseur doit se conduire avec les moribonds privés subitement des sens. 267

CHAP. LI. Comment les prêtres doivent assister les mourants. 280

CHAP. LII. Comment un confesseur doit se conduire avec les condamnés à mort. 287

Appendice. De officio sacerdotis quâ medici in sacramento penitentia, auctore F. Dujardin. 500

